

# Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Juin 1998

Québec, le 13 juillet 1998

Monsieur David W. Johnson  
Directeur des études  
Cégep Vanier  
821, avenue Sainte-Croix  
Saint-Laurent (Québec) H4L 3X9

Monsieur le Directeur,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 30 juin 1998, des mesures prises par le Collège Vanier pour donner suite au rapport d'évaluation des programmes *Techniques d'éducation en services de garde* menant respectivement au diplôme d'études collégiales (DEC) et à l'attestation d'études collégiales (AEC).

La Commission prend note des efforts consentis par le Collège pour trouver de nouveaux lieux de stages en milieu scolaire pour les étudiantes du DEC de même que de la progression des travaux visant à doter l'institution d'un système d'information adéquat sur les cheminements scolaires des étudiants.

La concertation entre les professeurs du programme de DEC a progressé et devrait permettre une meilleure harmonisation des exigences et des standards d'enseignement.

En ce qui concerne le programme d'AEC, la convocation de réunions du personnel enseignant avant le début des sessions contribue maintenant à améliorer la cohésion de l'enseignement.

Sur tous les points importants, le Collège a su tirer parti de l'évaluation de ses programmes de *Techniques d'éducation en services de garde* et améliorer sa prestation.

Le président,

Jacques L'Écuyer